

Guide pratique pour le développement touristique sur le Pays Beaunois 2008–2013



Passer de l'idée à l'action pour notre Territoire !





Le Pays Beaunois

Le Pays Beaunois est un espace qui, depuis 2004, fédère 138 communes regroupées au sein de quatre intercommunalités.

■ Un territoire de projet

L'ensemble des collectivités composant **le Pays Beaunois** a adopté une Charte de Pays définissant une politique de développement à 10 ans. Depuis, le Pays impulse une dynamique collective de projet sur le territoire.

Le Pays Beaunois constitue un lieu d'actions collectives, une instance qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations... autour d'un projet commun de développement.

Le Pays Beaunois n'est pas une nouvelle collectivité territoriale.

Il ne porte pas directement ces actions mais apporte un accompagnement technique et les financements nécessaires aux porteurs de projets en mobilisant des aides spécifiques attribuées par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général. Ces financements peuvent s'ajouter aux subventions existantes.

■ L'animation, la concertation, le partenariat et la coopération

Depuis sa création, le Pays met en place une ingénierie locale pour faire émerger des dynamiques d'acteurs, des rencontres et des partenariats inédits.

L'animation et l'ingénierie du **Pays Beaunois** ont permis d'accompagner de nombreux projets depuis sa mise en place.

■ Deux outils financiers

- Le Contrat de Pays effectif depuis janvier 2009
- Le LEADER en cours de négociation.





Stratégie touristique du Pays Beaunois

Le **Pays Beaunois** possède des sites touristiques de renommée internationale et valorisés par une position géographique favorable. Cependant, l'activité touristique se cantonne trop souvent à ces quelques sites, limitant ainsi la durée de séjours et occultant la diversité de l'offre présente sur le territoire.

■ **Développer les activités de pleine nature et d'itinérance :**

Ces activités doivent permettre aux touristes de découvrir d'autres lieux, d'autres activités de notre territoire, offrant ainsi la perspective de développer une activité économique sur l'ensemble du Pays.

■ **Favoriser le tourisme de famille et de loisir**

Les équipements dédiés au public famille et de loisir sont encore peu développés sur le territoire. En créant des outils de découverte des patrimoines pour les enfants, le Pays souhaite donc pouvoir créer une offre touristique adaptée à une clientèle familiale consommatrice de séjours plus longs.

■ **« Développer le tourisme de découverte économique »**

Riche d'une activité économique diversifiée et de nombreux savoir-faire qui en sont liés, **le Pays Beaunois** dispose d'un atout supplémentaire pour créer une offre touristique basée sur leur découverte.

■ **Structurer et professionnaliser le secteur touristique**

Le besoin de connaître les sites et prestataires voisins, de se rencontrer au sein d'un sous-territoire ou d'une filière, semble opportun pour échanger, travailler en réseau et créer des produits touristiques originaux.

■ **Développer le numérique et l'accessibilité pour tous** sur l'ensemble du Pays sont deux axes transversaux déclinés dans tout au long de ce Contrat.

La déclinaison opérationnelle de la stratégie se trouve en annexe de ce document





Mission d'ingénierie du Pays

Le tourisme

■ Définition :

- Mise en œuvre des actions d'animation et d'ingénierie définie dans la Charte, le Contrat de Pays, et bientôt le programme LEADER ;
- Aide au montage de projets touristiques privés et publics ;
- Mise en œuvre de la stratégie globale de développement touristique nationale, régionale et départementale et de dynamisation d'un territoire.

■ Principales Missions :

Accompagnement des acteurs locaux : Appuis techniques et financiers—pour les collectivités, les porteurs de projets privés :

- Sur le recrutement d'un prestataire extérieur : élaboration du cahier des charges, recherche de prestataires, aide pour le choix analyse des offres ;
- Sur l'élaboration du projet financier : recherche de subventions possibles supplémentaires en plus de celles contractualisées dans le cadre du Contrat de Pays et bientôt dans LEADER, accompagnement dans l'élaboration des dossiers de demande de subvention ;
- Sur le contenu du projet : amélioration du contenu, relai avec les autres institutionnels, mise en réseau et identification de partenariat ;
- Sur le suivi du projet : contributions techniques et aide à la décision.

Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique

- Développement, animation des partenariats et réseaux professionnels : relais entre les différents institutionnels touristiques, les prestataires sur le territoire dans le cadre des actions définies dans le Contrat de Pays ;
- Contribution aux projets collectifs régionaux, départementaux, inter-Pays ;
- Participation aux dynamiques régionales et départementales ;
- Aide à la décision pour l'orientation stratégique en matière d'offre touristique quelque soit l'échelle du territoire concerné.

Veille territoriale et sectorielle

■ **Relations fonctionnelles :**

- Contact direct avec les porteurs de projets (hébergeurs, prestataires d'activités, transporteurs, etc.), les associations locales, les services ;
- Collaboration permanente avec les élus, les services des collectivités ;
- Relations permanentes avec les développeurs et animateurs locaux ;
- Collaboration et partenariat avec les autres institutionnels départementaux et régionaux du tourisme, les services déconcentrés de l'Etat, les organisations professionnelles (fédérations, syndicat hôtelier, etc.), les entreprises, les cabinets d'études, etc...

Le Pays Beaunois a également décidé de prendre en compte les priorités du **développement durable** (la préservation de l'environnement, le progrès économique et le progrès social) dans chacune de ses actions.

Cette volonté se traduit par une écoconditionnalité des interventions du Pays, selon la grille de critères de l'Etat et de la Région





Comment passer du projet à l'action ?

L'équipe d'animation du Pays Beaunois :

Delphine DAVID, Chef de projets : direction@paysbeaunois.org

Sandrine FABIER, Chargée de mission Tourisme : tourisme@paysbeaunois.org

Amélie COLLAS, Chargée de mission LEADER : contact@paysbeaunois.org

Tel : 03 80 24 57 99 – Fax : 03 80 24 57 81



Les étapes à ne pas manquer :

- 1- **Rencontrer un technicien du Pays Beaunois** afin d'exposer votre projet et de réfléchir à la meilleure stratégie de réalisation.
- 2- **Déposer un dossier de demande de subvention** auprès du **Pays Beaunois** si le dossier est éligible au Contrat ou au programme LEADER.
Il est indispensable de ne pas commencer l'action avant d'avoir obtenu un accord de subvention ou une dérogation écrite. Plus le projet est présenté tard, plus il sera difficile de le faire correspondre aux attentes des financeurs.
- 3- **Venir présenter son projet** au Conseil de Développement du Pays pour que celui-ci puisse rendre un avis éclairé si l'action concerne la Contrat de Pays ou devant.
- 4- **L'Assemblée Générale du Pays ou le Comité de programmation** (pour le programme LEADER) **se prononce** sur la demande de subvention et en cas d'avis positif, transmet le dossier aux financeurs.
- 5 - **Les partenaires financeurs du Contrat et du programme LEADER décident**, suite à l'avis du Pays, d'accorder ou non la subvention.



ANNEXE : Déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles

1. Développer les activités de pleine nature et d'itinérance

a. Développement du tourisme patrimonial naturel et bâti

Soutien à l'investissement pour le patrimoine bâti rural

<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'outils pour la découverte (ex : panneaux d'interprétation) ;▪ Aménagements et outils dédiés à l'accueil des familles et du public handicapé ;▪ Aménagement de sites de pratiques et à l'équipement pour accueillir les touristes pour le développement des activités de pleine nature (publics cibles : famille et handicapés).	Contrat de Pays : 30% via la Conseil Régional ; LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%
<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'itinéraires piétons de découverte des patrimoines pour les villes d'appui, CHAGNY et BEAUNE : étude de conception et investissement	Contrat de Pays : 30% via la Conseil Régional
<ul style="list-style-type: none">▪ Aménagement de points de vue, de parcours de cheminement	Contrat de Pays : 50% max via le Conseil Régional ou Etat LEADER : en fonction des co-financeurs, max 55%
<ul style="list-style-type: none">▪ Conception d'outils innovants pour la découverte ou pour un site touristique▪ Ouverture de nouveaux sites touristiques à vocation patrimoniale présentant une trace ou une histoire particulière du territoire▪ Aménagements et organisation d'événements culturels, sportifs ou de loisirs autour des sites patrimoniaux	LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un lieu de découverte de la vigne, du terroir, de la viticulture et des vins ▪ Organisation d'évènements culturels (concerts, expositions) dans les caves et maisons de vin. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement du Parc de la Bouzaize (Beaune) : Réhabilitation de la léproserie à Meursault (Meursault) ▪ Etude et travaux pour la valorisation des falaises de Nolay à Bouilland (Agglo) ▪ Aménagement des plans d'eau le long de l'autoroute (Agglo) 	<p>contrat d'Agglomération; LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55% (pour les aménagements internes</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Musée du vin de Beaune, Maison du Mouvement (Beaune) 	<p>contrat d'Agglomération</p>

Aides aux actions collectives pour

<ul style="list-style-type: none"> ▪ la communication dans le cadre de la mise en réseau des sites patrimoniaux et de création d'itinéraires de découverte ▪ la mise en place d'une manifestation de découverte des patrimoines et savoir-faire du Pays : opération annuelle de découverte du patrimoine identitaire, aide financière pour la communication 	<p>Contrat de Pays : 50% via la Conseil Régional ; LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ les animations ponctuelles ou régulières et durables de découvertes des richesses naturelles du Pays 	<p>LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>

b. Développement des pratiques du tourisme itinérant :

Soutien à l'investissement pour le tourisme fluvial sur :

<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'activités commerciales sur les canaux (canal du Centre, de Bourgogne, Canal Rhône Rhin) : aménagement du type restauration, café, guinguette, épicerie 	Région : sectoriel (TBV) ou à défaut territoriaux Pays : 30% ; LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%
<ul style="list-style-type: none"> La mise en place des pontons d'amarrage sur les trois canaux et sur la Saône 	sectoriel région ; LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%
<ul style="list-style-type: none"> Le développement de la qualité de l'accueil et des services pour les clientèles touristiques sur la communauté de communes Rives de Saône 	sectoriel région, taux d'intervention au regard des projets
<ul style="list-style-type: none"> L'aménagement piétonnier et de loisir le long des quais dans le cadre d'un projet global Le développement des activités commerciales le long des itinéraires ou des initiatives permettant l'itinérance touristique sur le territoire 	LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%
<ul style="list-style-type: none"> L'étude pour le développement du Port de Chagny 	Contrat d'Agglomération

Soutien à l'investissement pour le cyclotourisme sur :

<ul style="list-style-type: none"> Le prolongement de la Voie des vignes (BEAUNE- VOUGEOT- DIJON) L'Aménagement de la Maison du tourisme itinérant à Santenay 	sectoriel Région
<ul style="list-style-type: none"> la création de la voie transversale NUITS-SAINT-GEORGES-CITEAUX-SAINT-JEAN-DE-LOSNE 	Contrat de Pays : 30% max via la Conseil Régional
<ul style="list-style-type: none"> L'Aménagement des aires d'accueil et signalétique touristique le long des véloroutes en harmonie avec ceux déjà présents sur le 	Sectoriel Région (TBV) ou à défaut contrat de Pays : 30%

<p>territoire ou sur les territoires voisins (Pays Auxois, Pays Vingeanne Val de Saône)</p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'ateliers de réparation, de points de stationnement vélo pour les commerces. 	
<ul style="list-style-type: none"> Le Développement du cyclotourisme sur le territoire de l'Agglomération : L'étude et les travaux de valorisation de l'ancienne nationale 6 	<p>contrat d'Agglomération LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le développement des activités commerciales le long des itinéraires ou des initiatives permettant l'itinérance touristique sur le territoire 	<p>LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>

Aides aux actions collectives pour

<p>La randonnée pédestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'harmonisation des circuits existants et la mise en réseau des sentiers. Action de communication à l'échelle Pays. 	<p>Contrat de Pays : 30% à 70% via la Conseil Régional ; LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>
<p>Le tourisme fluvial</p> <ul style="list-style-type: none"> La création et l'animation d'un club par la CCI des entreprises fluviales sur le val de Saône : échanges d'expériences, étude des données économiques de la filière. Les opérations du club des entreprises fluviales sur le Val de Saône (sensibilisation, communication, étude). 	<p>Contrat de Pays : 20 à 50% max au regard des projets via le conseil régional</p>
<p>Le tourisme fluvial</p> <ul style="list-style-type: none"> Les opérations d'animation en vue d'améliorer la qualité de l'accueil (action de sensibilisation et de formation des professionnels sur l'accueil de la clientèle touristique fluviale) : 	<p>contrat de Pays : 50% via le Conseil Régional</p>

2. Favoriser le tourisme de famille et de loisir

Soutien à l'investissement pour :

<ul style="list-style-type: none">▪ La création d'outils spécifiques d'accueil et de visite pour les enfants dans les sites : soutien à l'ingénierie et à la création de supports▪ Le développement d'outils innovants type « geocaching » sur le territoire	<p>Contrat de Pays : 30% via le Conseil Régional</p> <p>LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>
<ul style="list-style-type: none">▪ L'aménagement des caves pour des publics touristiques spécifiques (famille, cyclotouristes, étrangers, ...)▪ La création d'outils pédagogiques pour la découverte des métiers liés à la viticulture	<p>LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>

Pas d'action collective

3. Développer le tourisme de découverte économique

Soutien à l'investissement pour :

<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'actions de sensibilisation à destination des entrepreneurs. Par exemple, demi-journée de sensibilisation auprès des entreprises (contraintes réglementaires, contraintes de sécurisation, aménagement intérieur, ...) et visite de sites 	<p>Contrat de Pays : 70% max</p> <p>LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>
<ul style="list-style-type: none"> Des études préalables (étude de faisabilité, de programmation, de mise aux normes, ...) pour la partie aménagement du site. Ces études devront tenir compte de l'accessibilité pour tous et du public famille (pour les petites structures) 	<p>Contrat de Pays : 50% max</p> <p>LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>
<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de nouveaux sites touristiques économiques présentant un savoir-faire particulier du Pays 	<p>LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%</p>

Soutien à une action collective à destination des touristes et des habitants pour valoriser cette thématique (eductour, ticket – pass commun) : Contrat de Pays : 30% à 70% via la Conseil Régional

4. Structuration de l'offre sur l'ensemble du territoire

Soutien pour des actions collectives :

<ul style="list-style-type: none">▪ Réunions filières tournantes sur le Pays et éductours à l'échelle du Pays	Contrat de Pays : 50% max ; LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%
<ul style="list-style-type: none">▪ Opérations collectives et de mise en réseau des offices de tourisme : Exemple : Mise en place d'une communication, d'une action collective sur les itinéraires du Pays l'offre du Pays, ...).	Contrat de Pays : 30%; LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%
<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'outils de communication, de promotion des offres touristiques du Pays (édition d'un guide touristique, d'un guide randonnée...)	LEADER : en fonction des co-financeurs, maximum 55%

Action de sensibilisation et de formation– pour les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration : action à l'environnement Thèmes envisagés : Economie d'énergie et d'eau, gestion des déchets, usage de produits d'entretiens. Action à mener avec la Région et l'ADEME

Accessibilité pour tous

Conseil et formation pour le public handicapé pour les professionnels du tourisme.

Conseil auprès des prestataires qui souhaitent se lancer dans la démarche « tourisme et handicaps » : apport d'une expertise d'une demi-journée sur site Région : sectoriel en priorité à défaut contrat de Pays et sectoriel Etat